



MÉTROPOLE DE LYON

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Compte rendu affiché le

**7 octobre 2019**

Date de convocation du conseil municipal le

**20 septembre 2019**

Présidente : Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire de séance : Ahmed **CHEKHAB**

Membres présents à la séance :

Hélène **GEOFFROY**, Pierre **DUSSURGEY**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Stéphane **GOMEZ**, Muriel **LECERF**, Ahmed **CHEKHAB**, Eliane **DA COSTA**, Virginie **COMTE**, Yvan **MARGUE**, Nadia **LAKEHAL**, David **TOUNKARA**, Liliane **BADIOU**, Jean-Michel **DIDION**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **BARNEAUD**, Armand **MENZIKIAN**, Josette **PRALY**, Régis **DUVERT**, Yvette **JANIN**, Antoinette **ATTO**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Philippe **ZITTOUN**, Nordine **GASMI**, Nawelle **CHHIB**, Mustapha **USTA**, Nadia **NEZZAR**, Charazède **GAHROURI**, Philippe **MOINE**, Stéphane **BERTIN**, Christiane **PERRET FEIBEL**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Jacques **ARCHER** à Stéphane **GOMEZ**  
Sacha **FORCA** à Philippe **MOINE**  
Christine **BERTIN** à Stéphane **BERTIN**

Membres absents :

Fatma **FARTAS**, Morad **AGGOUN**, Saïd **YAHIAOUI**,  
Batoul **HACHANI**, Mourad **BEN DRISS**, Marie-  
Emmanuelle **SYRE**, Bernard **GENIN**

Objet :

-----

Dons et vente des collections  
désherbées du réseau des  
bibliothèques de Vaulx-en-Velin

V\_DEL\_190927\_9

## RAPPORT DE Madame LAKEHAL

Mesdames, Messieurs,

Le réseau des bibliothèques de Vaulx-en-Velin réalise régulièrement en parallèle des achats de nouveaux documents, un « désherbage » de ses collections courantes (hors fonds local).

Ce terme professionnel compare les bibliothèques à des jardins dont la beauté et l'attractivité nécessitent un travail spécifique. Les bibliothécaires assurent cette mission qualitative dans le cadre de l'actualisation et du suivi des collections, et se traduit par le rangement, le tri et le retrait des rayonnages en réserve ou en libre-accès, des documents qui ne peuvent plus être proposés au public.

A l'issue de cette étape, les ouvrages peuvent être soit conservés (cette fonction est essentiellement assurée par d'autres établissements plus importants nationalement ou sur le département), soit pilonnés et recyclés pour les livres abîmés comportant des informations obsolètes, ou encore donnés ou vendus.

Certains documents peuvent donc, après avoir été soigneusement sélectionnés par les professionnels, avoir une deuxième vie et permettre l'accès à la lecture « hors les murs » tout en participant à une démarche de développement durable.

Dans le cadre du projet culturel, scientifique, éducatif et social de la future Médiathèque/Maison de Quartier « Léonard de Vinci » présenté en conseil municipal du 7 mars 2018, cette opération fait partie du chapitre relevant du « plan de développement des collections » qui a été notamment demandé par le ministère de la Culture pour l'attribution de son soutien au projet.

Les critères du désherbage sont les suivants :

- l'état physique du document ;
- l'intérêt du document du point de vue intellectuel (contenu périmé), culturel ou d'intérêt local ;
- la cohérence du document dans la collection ;
- les usages des publics : il reste nécessaire de ne pas se couper de la demande, et de maintenir dans la collection les documents consultés et empruntés par nos publics ;
- les logiques de complémentarité existantes au sein du réseau de la bibliothèque : politiques de complémentarités entre les différentes entités ;
- les budgets d'acquisition ;
- les complémentarités implicites au niveau local (présence de bibliothèques universitaires de l'ENSAL et de l'ENTPE) ;
- les contraintes physiques des établissements : présence ou absence de locaux de stockage et importance de ceux-ci, volumétrie des bâtiments.

Après étude de projets d'autres collectivités, la rencontre avec les documentalistes des collèges de Vaulx-en-Velin qui initient ou expérimentent l'opération « Silence, on lit ! » permettant une pratique quotidienne et collective de lecture, des associations locales, représentants de villes jumelles souhaitant disposer de livres en français, plusieurs types d'action peuvent donc être envisagés.

- la première consiste à organiser **une vente publique pour les particuliers** de documents lors notamment d'une « bourse aux livres » qui se tiendra le 12 octobre 2019 à la bibliothèque Perec au Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin. Environ 4000 documents pourront être mis en vente. Ce type d'action permet, à l'occasion de la rentrée, d'accueillir un public large ne fréquentant pas forcément les bibliothèques et de permettre aux particuliers d'acheter des livres à très bas prix. Ces documents, n'ont plus (ou peu) de valeur marchande, leur mise en vente ne constitue pas une concurrence directe avec le marché de livres neufs ou d'occasion.

Le tarif proposé est fixé à :

- 1 € pour les documents courants (livres de type roman, bd, albums), le lot de 10 revues, le lot de 5 livres de poche jeunesse ;

- 3 € pour les livres d'art, les « beaux livres », les encyclopédies.

L'encaissement se fera en espèce et par chèque avec l'utilisation de quittances manuelles ou informatiques pour chaque transaction. La gestion des recettes sera effectuée sur la base du listing des stocks mis en vente.

La recette sera versée au budget communal.

- la deuxième action consiste à organiser **des dons** de documents à destination en priorité des établissements et associations éducatifs, sociaux, culturels et caritatifs vaudais, structures et villes partenaires et notamment villes jumelées. Chaque année, une information sera réalisée dans ce sens sur le site internet de la ville.

En cas de disponibilités, des partenariats notamment avec des structures spécialisées dans la diffusion culturelle d'intérêt général, caritatives ou le recyclage des livres pourront être mis en place.

**En conséquence, je vous propose :**

➤ d'autoriser Madame la Maire à constater la désaffectation de documents relevant des collections du réseau de la lecture publique, dont la liste est consultable à la bibliothèque Georges Perec et à prononcer leur déclassement ;

➤ d'autoriser la vente aux particuliers de ces documents aux tarifs de 1 € pour les documents courants (livres de type roman, bd, albums), le lot de 10 revues, le lot de 5 livres de poche jeunesse, et de 3 € pour les livres d'art, les « beaux livres », les encyclopédies lors d'une « bourse aux livres » ;

➤ d'adopter le règlement annexé à la présente délibération ;

➤ d'autoriser, chaque année, des dons de documents à destination en priorité des établissements et associations éducatifs, sociaux, culturels et caritatifs vaudais, structures et villes partenaires et notamment villes jumelées après avoir réalisé une information préalable sur le site internet de la ville.

➤ d'autoriser, en cas de disponibilités, des partenariats avec des structures spécialisés dans la diffusion culturelle d'intérêt général, caritatives ou le recyclage de livres.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** les articles L 2121-29, L 2121-1 à L 2121-23, R 2121-9 et R 2121-10 du Code général des collectivités territoriales qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et l'article L2122-22 relatif ;

**Vu** l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 7 mars 2018 ;

**Considérant** que la vente et le don de livres désherbés des collections courantes du réseau des bibliothèques de Vaulx-en-Velin permettent de donner une deuxième vie aux livres et favorisent la diffusion culturelle, la préservation de l'environnement et la solidarité ;

**Entendu** le rapport présenté le 27 septembre 2019 par Nadia Lakehal, 11ème adjointe déléguée à la culture, à la culture scientifique et au développement numérique ;

**Après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, décide :**

➤ d'autoriser Madame la Maire à constater la désaffectation de documents relevant des collections du réseau de la lecture publique, dont la liste est consultable à la bibliothèque Georges Perec et à prononcer leur déclassement ;

➤ d'autoriser la vente aux particuliers de ces documents aux tarifs de 1 € pour les documents courants (livres de type roman, bd, albums), le lot de 10 revues, le lot de 5 livres de poche jeunesse, et de 3 € pour les livres d'art, les « beaux livres », les encyclopédies lors d'une « bourse aux livres » ;

➤ d'adopter le règlement annexé à la présente délibération ;

➤ d'autoriser, chaque année, des dons de documents à destination en priorité des établissements et associations éducatifs, sociaux, culturels et caritatifs vaudais, structures et villes partenaires et notamment villes jumelées après avoir réalisé une information préalable sur le site internet de la ville.

➤ d'autoriser, en cas de disponibilités, des partenariats avec des structures spécialisés dans la diffusion culturelle d'intérêt général, caritatives ou le recyclage de livres.

**VILLE DE VAULX-EN-VELIN**

**RESEAU DE LA LECTURE PUBLIQUE**

**« BOURSE AUX LIVRES DES BIBLIOTHEQUES DE VAULX-EN-VELIN »**

**VENTE DE DOCUMENTS LE SAMEDI 12 OCTOBRE 2019**

**RÈGLEMENT**

Le réseau de la lecture publique organise le samedi 12 octobre 2019 une vente de documents retirés de ses collections courantes.

Cette vente concerne notamment des documents défraîchis, ayant fait l'objet de rééditions actualisées, ou en incohérence avec la collection, des documents ne correspondant plus à la demande du public...

Les documents proposés à la vente appartiennent à tous les genres (documentaires, fictions, bandes dessinées, musique, cinéma ...) et sont destinés à toutes les catégories de publics (enfants, adolescents, adultes).

Le prix est fixé à 1€ pièce pour les documents courants, 1€ le lot de 10 revues, 1€ le lot de 5 documentaires poche et à 3 € pour les beaux livres, les livres d'art, encyclopédies.

La vente est réservée aux particuliers, inscrits dans les bibliothèques ou non, habitant Vaulx-en-Velin ou à l'extérieur.

Les horaires de la vente sont les suivants : de 10h à 17h le samedi 12 octobre 2019

L'encaissement se fera en espèce, par chèque avec l'utilisation de quittances manuelles ou informatiques pour chaque transaction. La gestion des recettes sera effectuée sur la base du listing des stocks mis en vente.

La recette sera versée au budget communal.

Lieu de vente :

- Bibliothèque Georges Perec – rue Louis Michoy – 69120 Vaulx-en-Velin

Un réapprovisionnement régulier des tables de vente sera assuré jusqu'à épuisement des stocks.

Des centres de documentation, bibliothèques de Vaulx-en-Velin pourront participer à la bourse aux livres sur des tables séparées avec une gestion autonome des ventes.

<b>Nombre de suffrage exprimés : 36</b>
Votes Pour : 36
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le vendredi 27 septembre 2019 et signé au registre les membres présents.

**Pour extrait conforme,**



**Madame la Maire,**

**Hélène GEOFFROY**